

<p>Région Rhône-Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 20 janvier 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 janvier 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2016_01_20_05</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Fabrice Bonnard à Monsieur Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Philippe Marguerie à Mme Sandrine Jallin</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Désignation des membres de la commission « Aménagement du Territoire » de la Communauté de Communes du Val des Usse

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Val des Usse (C.C.V.U.) a sollicité la prise de compétence du PLU et que, par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0033 en date du 22 octobre 2015, cette prise de compétence a été autorisée après avis des conseils municipaux.

Il informe que lors de la Conférence des Maires du 30 novembre 2015 et face aux travaux ambitieux du PLU tenant lieu de PLH, il a été formulé une proposition de modification de la composition de la commission « Aménagement du Territoire » afin de renforcer la présence des élus pour créer plus de liens avec les conseils municipaux.

Il informe que, par délibération n°2015/12/01 en date du 14 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé :

- de modifier la commission intitulée « Commission Aménagement du Territoire »,
- d'élargir à 16 titulaires (dont les huit maires) et huit suppléants cette commission dont Monsieur Bernard Revillon est confirmé comme Vice-Président,
- de convoquer à chacune des commissions les 24 membres (16 titulaires + 8 suppléants),
- de demander aux conseils municipaux de délibérer pour proposer les élus, conseillers communautaires ou conseillers municipaux, qui siègeront dans la Commission Aménagement du Territoire en qualité de titulaire ou de suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de désigner pour la commission « Aménagement du Territoire » de la C.C.V.U. :

- 2 titulaires :
 - o CHAMOSSET Alain, Maire
 - o FALCOZ Patrick
- 1 suppléant :
 - o JALLIN Sandrine.

Envoyé en préfecture le 25/01/2016
Reçu en préfecture le 25/01/2016
Communes du Val des Usse.
ID : 074-217400860-20160120-D_2016_01_20_05-DE

La présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de Communes

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 25 janvier 2016	Fait à Contamine Sarzin, le 25 janvier 2016
Et de la publication le : 25 janvier 2016	Le Maire, Alain CHAMOSSET



